

REPUBLIQUE TUNISIENNE
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT



Conseil d'Analyses Economiques

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Synthèse des 100 propositions du CAE

Janvier 2019

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
DES POLITIQUES PUBLIQUES EFFICIENTES



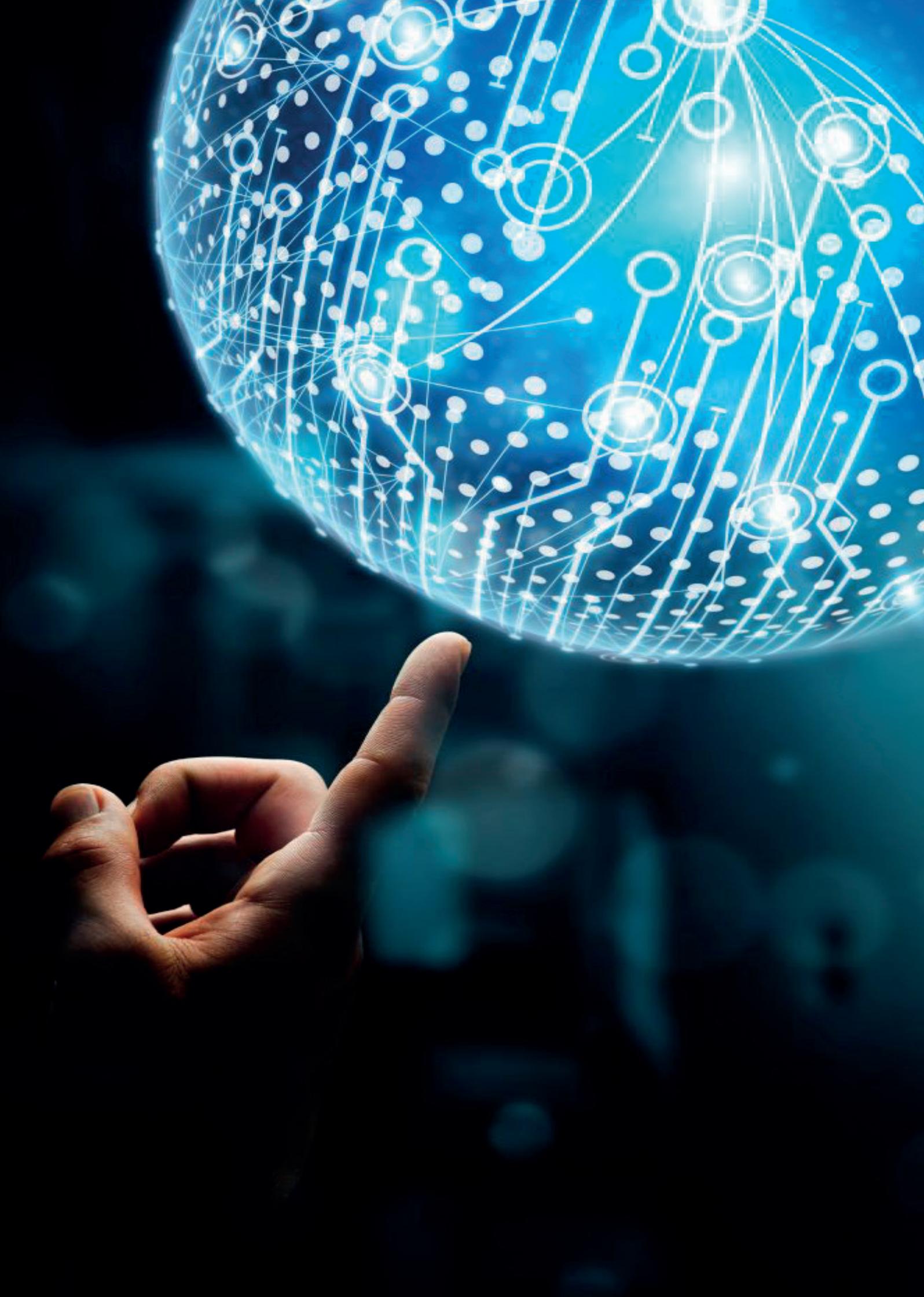
RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Synthèse des 100 propositions du CAE



Janvier 2019

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
DES POLITIQUES PUBLIQUES EFFICIENTES





SOMMAIRE

	Page
I- PRESENTATION DU CONSEIL D'ANALYSES ECONOMIQUES	5
II- L'ACTIVITE DU CAE EN 2018	6
1. CINQ RÉUNIONS PLÉNIÈRES	
2. UNE CENTAINE DE RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	
3. COMMUNICATION : <i>Une présence affirmée dans le débat public</i>	
4. COOPÉRATION INTERNATIONALE : <i>Des partenariats diversifiés</i>	
5. PUBLICATIONS 2018 :	
<i>Un recueil de dix notes de propositions</i>	
<i>Un plan de relance 2019-2020</i>	
<i>Une revue de la conjoncture économique</i>	
III- SYNTHÈSE DES IDÉES FORCES : LES 100 PROPOSITIONS DU CAE	16
IV- DES PROPOSITIONS INSCRITES DANS UNE VISION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	26
V- PROGRAMME DE TRAVAIL DU CAE POUR L'ANNÉE 2019	29
ANNEXES :	
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CAE	
ANNEXE 2 : PUBLICATIONS 2018 DU CAE	





I- PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ANALYSES ECONOMIQUES

Le Conseil d'Analyses Economiques (CAE) est une instance consultative créée auprès du Chef du Gouvernement.

Référence juridique : décret 2012-3406 du 27 Décembre 2012 portant création du Conseil d'Analyses Economiques et fixant sa composition et ses modalités de fonctionnement tel que modifié par le décret 2014-3636 du 3 Octobre 2014 et le décret 2018-172 du 22 Février 2018.

Le Conseil a pour missions d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du Gouvernement en matière économique, de réaliser, en toute indépendance, des analyses économiques, d'examiner les questions qui lui sont soumises par le Chef du Gouvernement, de procéder de sa propre initiative à l'analyse prospective de questions économiques qu'il estime pertinentes pour la conduite de la politique économique du pays.

Le Conseil peut réaliser des études à travers les organismes publics ou privés, soit de sa propre initiative ou à la demande du Chef du Gouvernement.

Les travaux finaux du Conseil sont rendus publics.

Le Conseil d'Analyses Economiques est une instance pluraliste composée de compétences reconnues et de sensibilités diverses. Il est composé de membres bénévoles, nommés à titre personnel pour leur expérience et leur compétence dans le domaine économique ou leurs travaux de recherche en économie. Le Conseil d'Analyses Economiques est ainsi composé outre, de son président et de son secrétaire général, de vingt membres nommés par arrêté du Chef du Gouvernement pour un mandat de trois années.

La liste des membres du CAE figure en annexe 1 ci-joint.





II- L'ACTIVITE DU CAE EN 2018

Cinq réunions plénières, une centaine de réunions des groupes de travail, un recueil de dix notes de propositions, un plan de relance, une revue de conjoncture économique, une présence affirmée dans les débats publics et une coopération internationale active et diversifiée.

Le CAE a eu en 2018 une activité foisonnante. Cinq réunions plénières et une centaine de réunions des groupes de travail constitués selon les thèmes programmés ont été tenues. Au cours de ces réunions plusieurs idées ont été avancées et débattues par une centaine de personnes ressources. Ces échanges ont permis au CAE de formuler 100 propositions étayées par une série de publications fournies : un recueil de dix notes, un plan de relance et une revue de conjoncture économique.

1. CINQ RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Le Conseil d'Analyses Economiques a tenu, depuis son installation dans sa nouvelle composition le 25 novembre 2017 et au cours de l'année 2018, cinq réunions plénières dont quatre ont été présidées par Monsieur Youssef CHAHED, Chef du Gouvernement.

Réunion du 25 Novembre 2017 : *Installation du CAE dans sa nouvelle composition*

Monsieur Youssef CHAHED, Chef du Gouvernement a présidé la réunion plénière du Conseil d'Analyses Economiques (CAE) qui s'est tenue le Samedi 25 Novembre 2017 à la Kasbah en présence des membres du CAE récemment nommés pour un mandat de trois ans.

Au cours de cette réunion plénière, le CAE a présenté et approuvé son programme de travail pour l'année 2018. Ce programme comporte 12 thèmes s'articulant autour de cinq grands axes dans les domaines économiques et sociaux.

- 1 **Politique macroéconomique** : Dépenses publiques et fiscalité. Politique monétaire.
- 2 **Croissance, compétitivité et environnement des affaires** : Levée des entraves et amélioration des classements (DB et Davos),

Compétitivité, Intégration à l'espace Maghrébin et Euro-Méditerranéen, Entreprenariat, Financement des PME, Pactes de compétitivité / relance économique.

- 3 **Politique de protection sociale** : *refonte de la Protection sociale.*
- 4 **Développement régional et aménagement du territoire** : *Inclusion régionale et territoriale.*
- 5 **Stratégies sectorielles** : *Tunisie Digitale et Plan Solaire Tunisien.*

En outre, le CAE a entamé la publication d'une revue de conjoncture économique mensuelle en partenariat avec l'ITCEQ et le Conseil National de la Statistique.

Réunion du 24 Février 2018

Lors de cette réunion, présidée par Monsieur Youssef CHAHED, Chef du Gouvernement, les membres du Conseil ont présenté une synthèse des premières recommandations des 12 groupes de travail qui ont eu depuis le mois de Décembre, une activité marquée par le fort engagement des membres du CAE et des personnes ressources sollicitées pour mettre leurs idées et leurs expériences au service du pays.

Réunion du 6 Avril 2018

La troisième plénière de l'année 2018 a été l'occasion d'organiser un débat sur le cadre conceptuel, l'organisation des travaux et le calendrier de production des « Notes de propositions du CAE ». Il a été convenu que ces premières notes de propositions devront se positionner sur le court et le moyen terme et se baser sur des recommandations implémentables et en rapport avec la situation actuelle du pays. Ces notes constitueront la structure du plan de relance et une partie des recommandations pourra alimenter la prochaine loi de Finances. Il a été également convenu que des rapports plus complets, approfondissant des sujets précis, ainsi que d'autres notes sur de nouveaux thèmes pourront ensuite être engagés.

Les membres du CAE ont mis l'accent sur la nécessaire indépendance de cette institution



et son engagement à alerter sur la réalité de la situation économique et sociale. Le CAE doit penser à des mesures non conventionnelles avec un dosage à définir, les mesures conventionnelles ayant largement montré leurs limites. Pour relancer l'économie, il faut commencer par rendre la confiance et rétablir l'autorité de l'Etat. Le CAE pense que le Gouvernement doit se fixer des objectifs de croissance inclusive, prendre les actions et les réformes nécessaires et se donner les moyens de les atteindre. Il faut axer le travail sur la relance économique et l'équité sociale.

Réunion du 30 Juin 2018

La quatrième réunion plénière, présidée par Monsieur Youssef CHAHED, Chef du Gouvernement, a été consacrée à la présentation des contours du Recueil des 10 Notes de Propositions du CAE.

Ces dix Notes de Propositions du CAE ont été élaborées et validées par le Conseil qui a pu ainsi formuler ses premières recommandations. Celles-ci peuvent être reliées par **une idée force: Une relance à 2 dimensions : Croissance et Emploi / Inclusion Sociale et Régionale.**

L'accent a été mis sur l'impératif d'un plan de relance qui a, certes, un horizon de court terme, mais qui doit également s'inscrire dans une vision de la Tunisie à l'horizon 2025 ou le pays devra atteindre un nouveau pallier de croissance impliquant notamment le doublement de nos exportations. La relance a, en outre, pour pendant des politiques prenant en charge la situation macro-économique et en particulier la maîtrise des grands équilibres visant notamment la réduction des déficits courants et budgétaires.

Les présents à la réunion ont été unanimes à considérer que la relance a pour préalable la stabilisation de la situation politique et qu'elle ne se fera pas par le simple jeu des forces du marché. Elle nécessitera un choc de confiance résultant de la mise en œuvre, par un Etat développementaliste, de politiques volontaristes, en synergie avec le secteur privé. Les composantes du plan de relance ont été présentées au chef du Gouvernement. Elles consistent notamment en l'analyse du contexte macro-économique, l'identification de mesures de relance à caractère transverse, portant

notamment sur l'accélération de la réalisation des projets, qu'ils soient publics, privés ou en partenariat public-privé, et sur le lancement de nouveaux projets structurants ainsi que sur les conditions de mise en œuvre et de réussite de telles mesures. L'élaboration de plans de relance sectoriels pour les secteurs importants en termes d'emplois ou de contribution au PIB a été engagée. Le plan de relance doit aussi comporter des mesures d'accompagnement, à travers l'appui et la facilitation de l'investissement, d'amélioration de l'environnement des affaires et d'incitations financières et fiscales.

Réunion du 20 Octobre 2018

La cinquième réunion plénière du CAE a été présidée par Monsieur Youssef CHAHED, Chef du Gouvernement. Elle a été consacrée à la présentation du Plan de Relance 2019-2020 et à l'approbation du programme de travail, novembre 2018 - juin 2019.

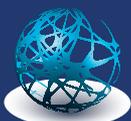
Le Plan de Relance, élaboré par le CAE, est un rapport fédérateur incluant les propositions présentées dans le recueil de 10 notes publié en juin 2018. Ce plan de relance reprend l'essentiel des 54 propositions du recueil des 10 notes de propositions CAE en les complétant par une série de propositions horizontales et sectorielles pour un total de 100 mesures pour la relance.

2. UNE CENTAINE DE RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Afin de mener à bien les travaux du CAE, 12 groupes de travail ont été constitués et ont tenu **plus de cent réunions** au cours de la période Janvier 2018 à Décembre 2018 qui **ont mobilisé plus d'une centaine de personnes** : outre les membres du CAE, 70 autres personnes ressources et 12 représentants des Ministères concernés. Au cours de ces réunions un grand nombre d'idées ont été avancées et débattues.

Ci-après la liste des groupes de travail, leurs compositions et les thèmes abordés.

Les intitulés de thèmes présentés ci-après concernent plusieurs problématiques génériques et sont proposés en fonction de grands défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté.



COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

N°	GROUPE	MEMBRES DU CAE (Chef de file en gras)	MEMBRES EXTERNES	REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES
I – Politique Macroéconomique				
1	Maitrise des dépenses publiques et politique fiscale	Mohamed Haddar Lamia Zribi Elyes Jouini Zouheir El Kadhi Housseem Taabouri Badreddine Ouali Hazem Ben-Gacem		Ali Mekki, (DGELF, M. Finances) Dorsaf Khdimi (DG du Budget, M. Finances)
2	Politique monétaire et marché financier.	Moez Labidi Med Salah Souilem Rym Kolsi	Férid Ben Brahim Ahmed Ben Ghazi Bilal Sahnoun Maher Zouari Hatem Zaraa Maher Mazga Eymen Errais Golsom Jaziri	Amel Ben Rahal (BCT)
II- Croissance, Compétitivité et Environnement des Affaires				
3	Levée des entraves et amélioration des classements DAVOS / Doing Business	Noureddine Zekri Zouheir El Kadhi Tarek Zine Leila Baghdadi Badreddine Ouali Douraid Zaghouani	Moufida Hedidar	Khalil Labidi, DG TIA Mondher Ben Braham, Directeur TIA



N°	GROUPE	MEMBRES DU CAE (Chef de file en gras)	MEMBRES EXTERNES	REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES
4	Compétitivité de l'entreprise tunisienne à l'international.	Zouheir El Kadhi Ridha Ben Mosbah Sonia Naccache Leila Baghdadi Douraid Zaghouani	Raoudha Hadri Yousr Zribi Zouhour Karray Fatma Ghanmi	Mongia Khémiri (DG, MDCI) Khelil Labidi, DG TIA
5	Intégration de la Tunisie à l'espace Maghrébin et Euro- Méd.	ElyesJouini Noureddine Zekri Dhafer Saidane Douraid Zaghouani	Miriam Brahim	Med Mezghani, DG (M. Affaires Etrangères)
6	Appui à l'Entreprenariat, Micro finance et Capital risque	Aziz Mebarek Badreddine Ouali Sonia Naccache Tarek Zine Samiha Selmani Moufida Hedar	Ali Mnif Youssef El Kefi Maher Agrebi Noomane Fehri Amine Basly Med Madhkour Sehl Zargouni Bourgelas Sylvain Anis Allouche Med Zmandar	Sonia Zoghlami (DG, M. Finances) Amel Zaoui (M Finances) Samir Bechouel, DG API Kais Mejri (DG, M. Industrie) Amel Ben Rahal (BCT) Amine Mahjoub (ACM) Mahmoud Mansour (ACM)



N°	GROUPE	MEMBRES DU CAE (Chef de file en gras)	MEMBRES EXTERNES	REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES
7	Financement des PME	Dhafer Saidane Lamia Zribi Aziz Mbarek Ridha Ben Mosbah Badreddine Ouali Housseem Taabouri Samiha Selmani	Ahmed Ben Ghazi	Sonia Zoghlami (DG, M.Finances)
8	Programme de relance et Pacte	Sami Zaoui Housseem Taabouri Moez Labidi Sonia Naccache Leila Baghdadi Tarek Zine Hazem Ben-Gacem		

III – Politique de protection Sociale

9	Refonte de la protection so- ciale	Mounir Chérif Hédi Arbi Zouheir El Kadhi	Chokri Ben Amara Tahar Abdesslem Faouzia Ben Salah	Kamel Madouri (M. Aff Sociales)
---	---	---	--	------------------------------------

IV – Développement Régional et aménagement du territoire

10	Inclusion régio- nale et territo- riale	Mohamed Haddar HédiArbi Hazem Ben-Gacem Noureddine Zekri Sami Zaoui Douraid Zaghouani	Hamadi Tizaoui Ali Abaab Wisseem Romdhane	BelgacemAyed (DG, MDCI) KamelDoukh (DG, M.Equipement)
----	--	---	---	--



N°	GROUPE	MEMBRES DU CAE (Chef de file en gras)	MEMBRES EXTERNES	REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES
----	--------	--	------------------	---------------------------------

V – Stratégies Sectorielles

11	Tunisie Digitale	Badreddine Ouali Ridha Ben Mosbah Hédi Arbi	Neila Ben Zina	Raoudha Khlif, (DG, M. Télécom)
12	Plan solaire tunisien	Ridha Ben Mosbah Badreddine Ouali	Tahar Belassoued Ahmed Ben Romdhane Med Néjib Hellal Néjib Osman Iheb Triki	Habib Zgholli (M de l'Energie)

Publications périodiques

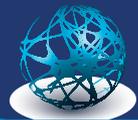
Revue de Conjoncture Economique	Zouheir El Kadhi Lamia Zribi Afif Chelbi Housseem Taabouri Moez Labidi Sonia Naccache Fatma Ghanmi Samiha Selmani	Ahmed Ben Ghazi Férid Ben Brahim	Lotfi Fradi (MDCI)
--	--	-------------------------------------	-----------------------



Un autre groupe de travail a été mis en place, en Décembre 2018, dans le cadre du **dialogue stratégique Tunisie - AFD** : Le CAE a été désigné chef de file de l'axe 3 relatif à l'internationalisation des entreprises tunisiennes sur les marchés africains. La première réunion du comité technique de suivi a été tenue le 20 Décembre au siège du CAE.

Membres du comité technique de suivi Tunisie - AFD relatif à l'axe 3

MEMBRES DU CAE (Chef de file en gras)	MEMBRES EXTERNES	Qualité/organisme
Aziz Mebarek	Raja Bel Hadj	MDICI-DG de la coopération bilatérale
Afif Chelbi	Gilles Chausse	AFD
Tarek Zine	Hélène Willart	AFD
Zouhair El Kadhi	Alexandra Chauveau	AFD
Fatma Ghanmi	Amel Ben Rahal	BCT
Moufida Hedidar	Tahar Ben Salem	Ministères des Affaires Étrangères
Samiha Selmani	Sélima Hachich	Ministère du Commerce
	Chawki Jaballi	Ministère du Commerce
	Fathia Neji	Ministère du Transport : Directrice de la stratégie
	Dhouha Rebai	Ministère du Transport : S/D des ports maritimes
	Yamina Jlaiel	Ministère du Transport (DG de l'aviation civile)
	Affet Ben Arfa	ITCEQ
	Hager Denguezli	CEPEX
	Walid Ben Moussa	CEPEX
	Anis Jaziri	TABC
	Sadok Alaa Ben Jemaa	CONNECT International
	Faouzi El Mufti	CONNECT International
	Ramzi Sandi	CONNECT International, DG-SAIPH



3. COMMUNICATION : UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE DU CAE DANS LE DÉBAT PUBLIC

Avec l'ensemble de ses outputs produits, le CAE a été présent dans le débat public en multipliant les prises de positions à travers des communiqués, des articles de presse ainsi que des entretiens publiés sur les revues et les journaux de la presse écrite (la TAP, la Presse, le Maghreb, l'Economiste Maghrébin, Réalités, Leaders, Business News, African Manager, Actualités Economiques, Web manager Center etc ...), ainsi que par la participation de ses membres à plusieurs émissions radiophoniques et télévisées (radios et télévisions nationales, RTCI, Mosaïque, Express FM, Tounisna,...), donnant ainsi un éclairage sur les activités et les publications du CAE.

Dans ce cadre, le CAE a été auditionné par la Commission des Finances de l'ARP, a organisé une table ronde de présentation du plan de relance et des pactes de compétitivité et a procédé à la conception et à la mise en ligne de son site web et au lancement d'une page sur Facebook.

Une Revue de la Conjoncture Economique

Le CAE, en collaboration avec l'institut Tunisien de la Compétitivité et de l'Economie Quantitative et le Conseil National des Statistiques et avec l'appui de la GIZ, publie, mensuellement une revue de la conjoncture économique.

Les deux premiers numéros de cette revue ont été publiés en Novembre et Décembre 2018. Cette revue comporte un éditorial et un focus portant sur des thèmes d'actualité économique et un tableau de bord économique avec les dix principaux indicateurs suivants : croissance, commerce extérieur, balance des paiements et change, investissements, marché du travail, inflation, finances publiques, financement de l'économie, marchés financiers et cours des matières premières.

Un Site web relooké et une page Facebook

Le CAE a relooké son site web et l'a mis en ligne. Ce site, www.cae.tn, comprend toutes les informations utiles concernant le CAE : ses références juridiques, la biographie de ses membres, son organisation, ses missions et son programme d'activité pour 2018 et 2019. Tous les comptes rendus des réunions plénières et toutes les publications du CAE sont mis en ligne et sont téléchargeables à partir de ce site. Le CAE a également édité une plaquette de présentation du Conseil et de son programme d'activité pour l'année 2018 et mis en ligne une page Facebook.

Une dropbox de rapports et études

Les rapports et les études collectés par les 12 groupes de travail ont permis de créer une base de données en ligne comportant un grand nombre d'études concernant les divers thèmes traités.

Cette dropbox, qui sera gérée par l'équipe permanente du CAE, constituera le premier jalon d'un dispositif de veille documentaire et d'échanges de données avec les membres et partenaires du CAE.

Audition de la part de la Commission des Finances de l'ARP

La Commission des Finances de l'Assemblée des Représentants du Peuple a invité le CAE, le Dimanche 2 Décembre 2018, pour une audition à propos des dispositions de la loi des finances 2019. Un débat fructueux entre les membres de la commission des finances et les membres représentants le CAE (MM. Afif Chelbi, Sami Zaoui, Tarek Zine) a eu lieu, il a porté notamment sur les propositions présentées par le CAE pour la loi de finances 2019 telles que le moratoire fiscal sur les impôts et taxes sur les entreprises, le taux d'imposition unifié de 13,5 % sur les secteurs productifs on shore et offshore, la liste des activités éligibles à ce nouveau taux à propos de laquelle le CAE a proposé d'adopter une liste négative qui évitera les problèmes



d'application de la loi. Le débat, qui a duré plus de trois heures, a également porté sur la nécessité de rétablir le dégrèvement fiscal physique pour les secteurs productifs.

Le CAE a aussi présenté lors de cette audition un aperçu sur le plan de relance économique 2019-2020 qu'il vient de publier et qui propose des mesures de relance à court terme tout en s'inscrivant dans une vision de politique économique.

Les membres de la Commission des Finances de l'ARP se sont engagés à solliciter l'avis du CAE sur les questions économiques et ce d'une manière plus **régulière et plus approfondie**.

Table ronde «PLAN DE RELANCE ET PACTES DE COMPÉTITIVITÉ », 27 novembre 2018

Cette manifestation qui a été organisée par le CAE, avec le concours de la GIZ et du cabinet de conseil EY, s'est tenue le Mardi 27 Novembre 2018, à l'hôtel la Maison Blanche. L'événement a réuni 90 participants des secteurs publics et privés ainsi que des représentants de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du FMI, de l'USAID, de l'Ambassade de France... Tour à tour, M. Afif Chelbi et M. Sami Zaoui ont présenté le plan de relance 2019-2020, suivis par un exposé sur la compétitivité de l'entreprise tunisienne présenté par M. Mounir Ghazali représentant d'EY et un exposé de M. Aussilloux, Directeur du département économie auprès de France Stratégie sur l'expérience française en matière de relance. Une série de panelistes se sont ensuite succédés pour présenter respectivement le pacte textile et habillement (M. Hosni Boufaden), le pacte de l'industrie pharmaceutique (Mme. Sarra Masmoudi) et le pacte de l'industrie automobile (M. Nabhan Bouchaala). Des sessions de débats ont eu lieu entre les différentes présentations pour recueillir les avis et critiques des invités et permettre la construction d'un pacte pour la compétitivité répondant au mieux aux besoins de la Tunisie.

4. COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACTIVE ET DIVERSIFIÉE

Le Conseil d'Analyses Economiques a reçu la visite de plusieurs délégations de bailleurs de fond (BM, FMI, AFD, KFW, GIZ, US AID, JICA) et de personnalités étrangères en mission en Tunisie venues solliciter l'avis du CAE sur la situation économique et sociale du pays et sur les solutions de sortie de crise. Des entretiens ont également eu lieu avec les Ambassadeurs de France et de l'Union Européenne, avec le chef de mission de GIZ à Tunis, ainsi qu'avec plusieurs attachés économiques d'ambassades (UE, France, Suisse, GB, USA,...).

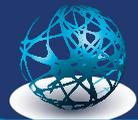
Le CAE s'est également attaché durant cette année à identifier les possibilités de mobilisation et de financement des expertises nationales et internationales nécessaires à la bonne exécution du programme d'activité de l'année 2018. C'est ainsi que **six projets de coopération sont engagés : cinq projets avec l'appui de la GIZ et un projet avec l'appui de l'AFD.**

Cinq projets avec la GIZ :

- Mission d'expertise sur les mécanismes d'appui à l'investissement
- Mission d'expertise sur la compétitivité de l'entreprise tunisienne à l'international
- Mission d'expertise sur le Pacte énergie renouvelable entre l'Etat et les partenaires sociaux
- Mission d'expertise sur la Revue de la conjoncture économique
- Assistance pour le relookage, la mise à niveau et l'entretien du site web du CAE

Un projet avec l'AFD :

- Etude sur la stratégie d'internationalisation des entreprises tunisiennes sur les marchés africains (dans le cadre du dialogue stratégique dans le domaine économique et du développement)



Un projet avec l'appui du fonds Moussanada BM/USAID

- Ce projet est en cours de discussion, il porte sur les pôles urbains régionaux d'attractivité (avec l'appui du fonds «Moussanada», BM/USAID)

D'autre part, le CAE a procédé à la signature d'une convention de partenariat avec France Stratégie, le 1er Février 2018 en marge de la visite du **Président Emmanuel Macron** à Tunis. Ce partenariat porte sur des échanges d'expertises et l'organisation d'événements en commun.

Une convention de partenariat a également été signée avec la Banque Mondiale elle a pour objectif la mise en place d'un cadre stratégique de collaboration et de

concertation sur les études menées par la Banque Mondiale sur la Tunisie et les études engagées par le CAE, et les programmes et projets importants de la Banque Mondiale en Tunisie.

5. PUBLICATIONS 2018 DU CAE :

L'année 2018 a été une année marquée par la publication des travaux suivants :

Un recueil de dix notes de propositions

Un plan de relance 2019-2020

Une revue de conjoncture économique

Ces publications figurent en annexe à ce rapport d'activité. Ci-après une synthèse des idées forces et des propositions qui y sont formulées.





III –SYNTHESE DES IDÉES FORCES : *LES 100 PROPOSITIONS DU CAE*

A travers son rapport sur le plan de relance 2019-2020 qui est un rapport fédérateur de ses 10 Notes de propositions qu'il complète par une série de propositions horizontales et sectorielles, le CAE a formulé en 2018 un total de **100 mesures** pour une relance à deux dimensions : Croissance et Emploi / Inclusion Sociale et Régionale, 8 de ces mesures ont concerné la loi de finances 2019.

Ces 8 propositions ont été, en tout ou en partie, retenues :

1. **Moratoire fiscal** sur les impôts et taxes sur les entreprises.
2. **Taux d'imposition unifié** de 13,5 % (*le CAE a proposé 10%*) sur les secteurs productifs on shore et offshore (*bien qu'il y ait encore un problème de liste*).
3. Dotations budgétaires pour la création de la **Banque des Régions**.
4. Rétablissement du **dégrèvement fiscal physique** pour le secteur touristique (*mais pas pour le secteur industriel et les FCPR non captives de groupes et investissant dans les start up*).
5. **Réduction des Droits de Douane et de la TVA** sur les équipements pour les énergies renouvelables décidées par la LF 2018 (*mais maintien des taxes sur les containers, sur les équipements TIC, ...*).
6. Instauration d'une **bonification d'intérêt de 2 points** pour les crédits PME.
7. **Renforcement des incitations pour les projets d'intérêt national**.
8. Assouplissement des conditions d'application de la **TVA sur la vente des**

logements en instaurant une TVA et un droit d'enregistrement au droit fixe pour les logements neufs et un droit d'enregistrement sur les logements anciens.

Aussi et en complément à la loi de finances 2019, qui ne peut, à elle seule, porter toutes les mesures de relance proposées, le CAE a recommandé de promulguer, au cours du 1er trimestre 2019, une loi sur la relance économique qui comprendrait la trentaine de mesures à caractère législatif du plan de relance, les autres mesures proposées, près de 70 mesures, revêtant un caractère réglementaire ou relevant de programmes d'action à mettre en œuvre.

LES 100 PROPOSITIONS DU CAE

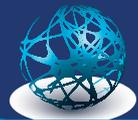
Ces 100 mesures sont réparties en mesures de relance horizontales (55), mesures de relance sectorielles (37) et mesures pour l'accélération des projets et la mise en œuvre du plan de relance (8).

MESURES DE RELANCE HORIZONTALES:

**55 MESURES CLASSÉES SELON
8 THÈMES (I À VIII)**

I-LEVÉE DES ENTRAVES : Pour l'amélioration du climat des affaires

1. Dynamiser la fonction de **l'interlocuteur unique** au sein des Guichets Uniques «GU» de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation «APII». Ce qui permettra à l'opérateur d'avoir : un vis-à-vis, un dossier, un délai (24 h).

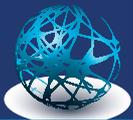


2. Développer de nouveaux **services en ligne**: Pour les insertions au JORT, le dépôt des statuts et l'immatriculation au registre du commerce, les déclarations d'existence et les immatriculations fiscales, ainsi que pour le code en douane.
3. Mettre en place le **GU virtuel** au niveau des guichets uniques de l'API et de la TIA.
4. Assouplir les **formalités de déclarations mensuelles d'impôt**: déclaration annuelle, pour les 5 premières années, pour les personnes physiques et morales dont le capital ne dépasse pas 10.000 D.
5. Assouplir les **formalités de cessation de patente**.
6. Mettre en place un **véritable médiateur national du crédit**, en le dotant des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation effective de sa mission.
7. Renforcer les incitations pour les **projets d'intérêt national** : Modifier l'article 20 de la loi de l'investissement et le compléter notamment par les incitations ci-après:
 - a. Suppression du minimum d'impôt
 - b. Acquisition de terrains au *dinar symbolique*.
 - c. *Suspension de la TVA sur les équipements*
 - d. *Déduction des droits de douane sur les équipements importés*
 - e. Prise en charge des cotisations patronales pour un maximum de 5 ans.

II- LOI DE L'INVESTISSEMENT : *La mise en œuvre marque le pas*

La réforme du code des investissements à travers la promulgation de deux lois, en septembre 2016 et février 2017, s'est basée, dès sa conception qui a pris plusieurs années, sur une approche idéologique biaisée en supprimant quasiment toutes incitations au secteur industriel, alors que le but ultime de toute politique économique est d'encourager la création de valeur au détriment de la spéculation et de la rente. Ainsi, près de deux années après son entrée en vigueur, il s'avère, contrairement à l'exposé des motifs annoncé, que ce nouveau dispositif n'est ni plus simple, ni plus rapide, ni plus encourageant. Des dysfonctionnements importants sont constatés dans sa mise en œuvre qui marque le pas. Pour pallier à cette situation les propositions suivantes sont avancées :

8. Adopter un nouveau mécanisme de **financement pour les jeunes promoteurs** en s'inspirant de la formule initiale du FOPRODI.
9. Rétablir le **dégrèvement fiscal physique** pour les activités industrielles et touristiques et pour les FCPR non captives de groupes et investissant dans les start up.
10. Réviser l'**octroi des autorisations et de la gestion des requêtes** par l'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA) : L'instance ne doit pas perdre son énergie à traiter des problèmes des autorisations qui se compteront par milliers, ce n'est pas l'objectif pour lequel, elle a été créée.
11. Revoir la gouvernance de la **gestion des avantages financiers** en la limitant aux commissions nationales.
12. Annoncer, au niveau de la loi le principe de la liberté de la **participation étrangère** et de ses limites.



13. Prolonger le délai prévu par les **articles 28 et 29** de la loi de l'investissement pour une période supplémentaire allant jusqu'au 31/12/2020.
14. Réorienter les **missions de la TIA** vers des missions stratégiques et moins opérationnelles : stratégie de promotion de l'investissement, coordination avec les structures d'appui, amélioration du climat des affaires.

III-MORATOIRE FISCAL ET IS À 10 % : Pour la prédictibilité fiscale et la relance

15- Décréter un moratoire de 3 ans sur la fiscalité des entreprises, afin d'assurer une stabilité fiscale (plus de 1000 mesures fiscales depuis 2011).

16. Aligner l'IS on shore et offshore à 10% pour les secteurs « productifs » : Etant dans l'obligation d'aligner les IS offshore et on shore, le faire en relevant l'IS export serait très pénalisant. La solution proposée a le mérite d'éviter cette pénalisation et de créer un choc confiance positif pour l'ensemble des secteurs « productifs ».

17. Procéder à la révision de certaines dispositions de la loi de finances 2018 : suppression des hausses des taxes sur les containers, sur les équipements TIC et sur les équipements énergies renouvelables, révision de la question de l'instauration de la TVA sur la vente des logements en instaurant une TVA et un droit d'enregistrement au droit fixe (100 D) pour les logements vendus à l'état neuf et un droit d'enregistrement sur les logements anciens.

18. Proposer un projet de loi de relance économique qui comporterait toutes les mesures en relation avec l'amélioration du climat des affaires, le renforcement des incitations à l'investissement, l'amélioration de la gouvernance de la loi sur l'investissement, l'encouragement

de l'entrepreneuriat, l'assouplissement des procédures d'ouverture, de cessation de patente et de déclaration d'impôt pour les petites entreprises.

IV-ENTREPRENARIAT : Maisons de l'entrepreneur, Capital investissement et Micro-crédits

19. Mettre en place, dans chaque Gouvernorat, une « **Maison de l'Entrepreneur** » qui groupera toutes les institutions de soutien (APII: Guichet unique, pépinière..., APIA, CEPEX, bureaux de l'emploi, AFI, Centre d'Affaires, Banque des régions, SICAR...). *Il ne s'agit pas de fusionner toutes ces institutions mais de les faire travailler en synergie.*

20. Assurer le suivi de la mise en place des recommandations issues du **Startup Act** en assurant une veille pour l'enrichir progressivement afin de favoriser l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant en Tunisie.

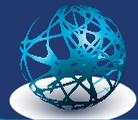
21. Soutenir la mise à niveau des TPE / PME par la **rénovation des filières artisanales**, le renforcement des structures d'appui en design, la commercialisation et la mise en valeur des produits d'artisanat et par la révision du fonctionnement des centres techniques.

22. Faciliter l'accès aux marchés publics par l'application de mécanismes privilégiant l'accès des entreprises locales à ces marchés, par l'accompagnement financier des entreprises à l'international par les banques qui se refinancent en monnaie étrangère à due concurrence, et le renforcement de la diplomatie économique pour une dizaine de marchés prioritaires.

Mettre en place deux task forces pour la microfinance et pour le capital investissement pour décider de mesures spécifiques dont notamment :

a- Pour la Microfinance :

23. Mise du secteur de la Micro- Finance sous la **supervision de la BCT.**



- 24. Extension du scope des IMF à d'autres produits financiers (dont **micro assurance**).
- 25. **Relèvement du plafond** des interventions des IMF de 40 à 100 KDT.
- 26. Autorisation accordée aux IMF de **collecter les dépôts** (avec un plafond de 100 KDT).

b- Pour le Capital Investissement

- 27. Etendre le champ d'activité des **SICAR/FCPR** permettant de faire bénéficier leurs souscripteurs de dégrèvement fiscal.
- 28. Multiplier les **gestionnaires de fonds** de capital investissement privés tunisiens non bancaires (par exemple lancement de fonds thématiques et sectoriels sponsorisés par la CDC et gérés par de nouveaux gestionnaires de fonds).
- 29. Normaliser le **classement de la Tunisie par le GAFI** et réformer le code de prestation des services financiers aux non-résidents permettant aux capitaux étrangers d'investir dans des véhicules d'investissement résidents ou non-résidents.

V- FINANCEMENT DE LA PME : *Bonification d'intérêt et ratio d'activités prioritaires*

- 30. Instaurer une bonification d'intérêt pour les crédits PME (2 points de bonification d'intérêt sur une ligne de 1000 MD sur 5 ans non budgétaire, par mobilisation de lignes bailleurs de fonds). Cette ligne serait conditionnée par un renforcement des dispositifs des

Banques en matière de coaching et d'accompagnement des PME.

- 31. Mettre en place par la BCT un ratio d'activités prioritaires pour qu'une part des
- 32. crédits soit dédiée aux PME en contrepartie des liquidités accordées aux Banques.
- 33. Accélérer la mise en place de la Banque des régions et des PME comme illustration de notre volonté de modernisation du paysage financier. Une telle banque serait publique mais avec un management incitatif basé sur des critères privés.
- 34. Instaurer un mécanisme de financement des projets des jeunes promoteurs associant un mode de financement de l'investissement (dotation remboursable et crédit MT) et des incitations fiscales dont les modalités d'octroi sont clairement identifiées.

VI- DIX PÔLES URBAINS RÉGIONAUX : *Pour un changement de paradigme*

Notre vision du développement régional *des villes, des infrastructures et de l'aménagement du territoire* en Tunisie pourrait être déclinée en 6 orientations principales :

- 34. Lancer un plan ambition régions alliant métropolisation et développement régional en constituant, par étape, 10 pôles urbains d'attractivité dans les régions intérieures.
- 35. Désenclaver, réduire les Distances et rompre les Divisions (3D).



- 36. Mener des politiques ambitieuses à l'international de clusters et de filières,
- 37. Renforcer les mécanismes de financements et de coaching pour l'investissement privé (Banque des régions, Réseau de Maisons de l'Entrepreneur, ...).
- 38. Développer et assurer une gestion innovante des services au citoyen.
- 39. Mettre en place une gouvernance d'exception pour le développement régional (tasks force régionales, lois et procédures d'exception).

VII- LA RÉFORME DU SYSTÈME PROTECTION SOCIALE: LES URGENCES

a- Garantir la pérennité financière des caisses :

Pour la CNRPS, sans aucune réforme, le gap passera de 409 MD en 2015 à 6 913 MD en 2030 soit de 0,5% à 2,4% du PIB. Améliorer cette situation passerait par un nouveau paramétrage de toutes les règles :

- 40. Recul de l'âge de la retraite à 61 ans dès 2019 et à 62ans dès 2020 puis, de manière facultative, à 65 ans.
- 41. Majoration des taux de cotisations de 3% en 2018.

42. Revalorisation de la pension (taux composite -50% PIB + 25% IPC + 25% majoration SMIG).

43. Révision du salaire de référence pour le calcul de la pension, actuellement basé sur le dernier salaire pour l'étendre à la moyenne des 3 dernières années puis des 5 années.

44. Révision des taux d'annuité en 2020: 2% par année de service linéaire.

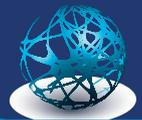
Les deux mesures 43 et 44 qui semblent emporter l'adhésion des pouvoirs publics et l'UGTT sont loin de rétablir l'équilibre financier des régimes de retraite de la CNRPS. *Pour la CNSS*, si aucune réforme n'intervient, le déficit passera de 678 MD en 2015 à 5 650 MD en 2030 soit de 0,5% à 1,9%. Les pourparlers avec les partenaires sociaux à ce sujet semblent être limités, à l'instar du régime de la CNRPS, au recul de l'âge de 2 ans et une majoration des cotisations de 3%). Là encore, l'impact de cette option ne pourrait que réduire ce gap financier, sans toutefois arriver à assurer sa pérennité.

b - Le socle de protection sociale :

45. Instituer un socle de protection sociale destiné aux populations pauvres et vulnérables est une autre urgence.

Du fait du coût qui en résulterait (4% du PIB) dans l'hypothèse d'une intégration des 4 garanties : la scolarité, le chômage, la vieillesse et la maladie; les redéploiements des programmes existants en faveur des populations vulnérables sont autant de possibilités pour un financement.



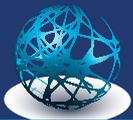


VIII- POLITIQUE MONÉTAIRE : DES QUICK WINS RÉGLEMENTAIRES POUR SOUTENIR LA PARITÉ DU DINAR

Pour améliorer le climat des affaires, booster les exportations, et atténuer les pressions baissières sur le dinar, les mesures suivantes s'imposent.

46. Permettre aux personnes physiques (résidents) d'ouvrir des comptes en devises.
47. Élargir le périmètre de l'amnistie de change.
48. Améliorer l'efficacité des services offerts par la Société Monétique de Tunisie (SMT).
49. Permettre aux étudiants étrangers d'ouvrir des comptes en devises en Tunisie.
50. Permettre aux banques résidentes de lever des fonds sur le marché international.
51. Réviser à la hausse le plafond des AVA (Allocation pour voyages d'affaires).
52. Réviser le plafond de l'Allocation touristique.
53. Assouplir les procédures d'établissement de la fiche d'investissement.
54. Supprimer graduellement le nivellement couverture pour les banques.
55. Lancer de nouveaux produits dérivés de couverture de risque de taux et de change.





MESURES DE RELANCE SECTORIELLES: 37 MESURES

I. SECTEUR AGRICOLE

C'est un secteur qui a une influence considérable sur la croissance, l'accroissement et la diversification des exportations et l'amélioration du niveau de vie. L'enjeu est de mieux mobiliser le potentiel productif : 3 mesures proposées pour un impact sur le court terme et 2 mesures sur le moyen terme.

56. Mettre en œuvre des **campagnes ciblées pour l'amélioration de la productivité** des cultures céréalières et oléicoles.

57. Mettre en œuvre un **programme national d'appui à la promotion des signes de qualité et d'origine** et à la promotion des produits de terroirs.

58. Doter les filières structurées (filières oléicole, laitière, avicole, tomate de transformation) de **fonds spécifiques** afin de leur donner les moyens d'intervention adéquats.

Outre ces mesures, il convient d'initier les actions suivantes qui pourraient avoir un impact à moyen terme :

59. Favoriser l'organisation des producteurs en encourageant notamment la création de **coopératives de services agricoles ; à cet effet la révision de la loi de 2005 sur les sociétés mutuelles de services agricoles est à accélérer.**

60. Accélérer la promulgation des nouveaux textes régissant les ressources naturelles et notamment le **code des eaux et le code forestier.**

II. FILIÈRE AUTOMOBILE

C'est un secteur dynamique à fort potentiel. Il fait face à plusieurs barrières dont l'instabilité politique et institutionnelle. L'enjeu est de rendre le site Tunisie plus attractif 2 mesures proposées pour un impact sur le court terme et 4 mesures sur le moyen terme.

61. Améliorer l'accueil des investisseurs étrangers : il est important de définir la stratégie de ciblage de ces investisseurs et d'instaurer un protocole d'accueil pour les investisseurs sous le leadership des plus hautes instances du pays.

62. Renforcer les capacités de la **main-d'œuvre qualifiée** en particulier les ingénieurs en équipements automobiles ou en électronique.

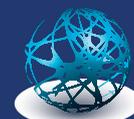
Plusieurs autres mesures doivent être lancées dans l'immédiat pour un impact sur le moyen terme :

63. Procéder au lancement d'une **road map des futures zones industrielles** pour les équipementiers automobiles: les zones industrielles permettent au cluster de diminuer les coûts d'approvisionnement et d'exécution.

64. Développer des **clusters connexes** au secteur de l'équipement automobile à savoir l'électronique, l'électrique, l'intérieur, et les véhicules utilitaires et spéciaux.

65. Agir pour le **décloisonnement : la discrimination entre entreprises résidentes et non résidentes peut affecter négativement le cluster.**

66. Engager une réflexion conjointe de l'Etat, du secteur privé et des partenaires sociaux sur la vision et le **positionnement stratégiques sur les créneaux porteurs de l'industrie automobile.**



III. SECTEUR TEXTILE- HABILLEMENT & CUIR ET CHAUSSURES

Le secteur Textiles-Habillement fait face à une forte concurrence des pays à bas salaires, il enregistre une baisse de la productivité depuis 2010, faible taux d'encadrement, pénurie de main d'œuvre. Il vit une reprise depuis 2017 et montre un potentiel important pour certains segments. Le secteur cuir et chaussures est un secteur important mais il fait face à une concurrence déloyale. 6 mesures sont proposées pour un impact sur le court terme.

67. Veiller à l'application stricte et complète de la **décision ministérielle de juin 2017** relative à la restructuration des dettes fiscales et sociales des entreprises en difficulté.

68. Mettre en œuvre un **plan de recrutement** entre le ministère de l'emploi et la profession basé sur des perspectives raisonnables de développement.

69. Lancer une **campagne de sensibilisation des jeunes** pour les orienter vers les centres de formation professionnelle et augmenter leur indemnité de stage.

70. Mettre en œuvre la **ligne de financement destinée à la restructuration des PME** prévue par la loi des finances pour la gestion de 2018.

71. Mettre en œuvre un **contrôle normatif des importations** de chaussure pour interdire les produits de contrebande et de contrefaçon.

72. Accentuer les contrôles sur les entreprises de **fripierie** pour faire respecter la règle du ré-export des chaussures. Transférer, à terme, ces entreprises dans des zones franches facilement contrôlables.

IV. SECTEUR DU TOURISME

Ce secteur a été fortement sinistré par la révolution et les attentats terroristes. Il a contribué à l'économie à hauteur de 6,6% du PIB en 2016. Plusieurs faiblesses: faible diversité de son offre de produit, dominance de l'hôtellerie, fragilité financière, faible accessibilité, etc. La reprise du secteur est là mais les réformes tardent : 6 mesures de court terme pour débloquer la situation et capitaliser sur la reprise.

73. Renforcer la **Promotion de l'offre tunisienne en consolidant la visibilité de la Tunisie sur les marchés émetteurs (produits, région, services), et en mettant en place un plan marketing ambitieux reposant sur des objectifs quantitatifs par marché.**

74. Créer le **cadre institutionnel** requis en adaptant la gouvernance touristique afin de mieux accompagner le processus de modernisation. En outre, mettre en place des labels de type « hôtel de charme », « maisons d'hôtes ».

75. Accélérer la mise en place des recommandations du **Livre Blanc**, afin de sauver une partie importante du tissu d'entreprises et de permettre aux entreprises du secteur de dégager des marges de manœuvre financières pour les développements futurs.

76. Construire un **tourisme Web** compatible car le recours aux TIC est devenu incontournable pour améliorer l'attractivité du site Tunisie.

77. Améliorer l'accessibilité de la destination Tunisie via la **restructuration de la compagnie Tunis air** et l'accélération de la mise en place de **l'open sky**.



78. Mettre à niveau le parc de moyens de **transport terrestre** afin de garantir la réussite de la politique de diversification.

V. SECTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La dynamisation du secteur tributaire du développement et la disponibilité des compétences, l'impulsion de l'entreprenariat et activation des grands projets publics. Quatre mesures de court terme doivent être lancées pour le décollage du secteur

79. Apporter un soutien actif au **projet Elife**, qui vise à offrir un complément de formation à 35 000 diplômés chômeurs des ISET de dix gouvernorats.

80. Apporter un soutien actif au **projet Station T**, qui vise à mettre en œuvre un véritable écosystème d'incubation ouvert sur l'international et connecté à d'autres plateformes similaires, notamment la station F en France.

81. Déployer l'**Agence de développement du numérique**, qui a pour rôle la réalisation effective des projets de l'Etat dans le domaine du numérique.

82. Activer les **projets publics de digitalisation** ce qui permettrait notamment aux entreprises tunisiennes du secteur de développer leurs compétences, et de les proposer dans un second temps à l'international.

VI. ACTIVITÉS EXTRACTIVES

- Hydrocarbures: Ce secteur fait face à de nombreuses perturbations au niveau de la production depuis 2011 et à une évolution législative contraignante. La reprise de l'investissement est impérieuse avec le lancement de 4 mesures :

83. **Affirmer l'Etat de droit** face à l'insécurité des sites de production.

84. Instaurer un **climat de confiance favorable à la relance des investissements** de mise en valeur des ressources nationales en révisant l'article 13 de la Constitution ou, à défaut, en promulguant les textes d'application fondés sur une interprétation adéquate de cet article, même si cette dernière solution demeurera très partielle.

85. **Œuvrer en liaison avec la Commission Energie de l'ARP pour un modus operandi relatif aux conventions signées avec les opérateurs.**

86. Adopter une **démarche proactive vis-à-vis des opérateurs** présents en Tunisie pour les amener à reprendre leurs investissements.

- Phosphates: Ce secteur connaît une situation dramatique depuis 2011 sur tous les plans avec un chiffre d'affaires en déclin et une masse salariale qui explose avec un problème inédit des emplois créés pour l'environnement qui perturbent le marché du travail. 3 mesures doivent être mises en place dans les plus brefs délais :

87. Procéder à un **assainissement social**, mettre fin aux recrutements emplois dans « l'environnement » et mettre en place un plan d'action pour résorber progressivement les emplois dans « l'environnement » existants.

88. Relancer un **véritable plan de développement des régions concernées** visant à instaurer un climat de confiance favorable à la relance des investissements privés et par des actions publics destinées à améliorer l'attractivité de ces régions (pôles de compétitivité, infrastructures, fonds d'investissements, actions de promotion...).



89. Garantir la **sécurisation physique des installations**.

Gouvernement, Ministères concernés, Gouvernorat).

VII. ENERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Ce secteur doit relever deux défis: maîtrise de la demande nationale en énergie et développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre et en vue de la relance du plan solaire tunisien, 3 actions sont présentées :

90. Elaborer un **Pacte pour le développement des Energies Renouvelables** à signer par les différents partenaires (Ministère, STEG, UGTT, UTICA,).

91. Mettre en place une **nouvelle gouvernance institutionnelle du renouvelable** en s'inspirant de l'exemple du Masen marocain.

92. Faire de la **maîtrise de la demande d'énergie une cause nationale** en relançant toutes les actions et campagnes pour la maîtrise de l'énergie.

MESURES POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROJETS ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE (8 MESURES).

93. Reprendre le **projet de loi d'urgence économique**, avec des amendements visant à en améliorer l'efficacité.

94. Arrêter la liste des **projets prioritaires** et exiger la mise en place d'une véritable Gestion de projet pour chacun de ces projets.

95. Créer une task force (comité de suivi) auprès de chaque organe (Présidence du

96. Renforcer les **structures administratives locales** en charge des activités économiques, notamment en les dotant des moyens humains adéquats.

97. Lancer à brève échéance une série de **projets nationaux dans le domaine numérique**, à réaliser par le tissu économique tunisien.

98. Mettre en œuvre un **dispositif permettant à l'Etat de passer des commandes et agir en « premier client » auprès de start ups tunisiennes**.

99. Organiser un **dialogue national économique conduit par un comité d'experts**.

En effet l'analyse des expériences de transitions démocratiques réussies, notamment dans des pays de l'Europe de l'Est, montre l'importance qu'ont eu de tels comités d'experts. Par contre l'analyse des transitions ayant échoué montre que dans ces dernières le défaut d'expertises a favorisé la montée des populismes et les blocages politiques. Le prix Nobel d'économie *Jean Tirole* notait à ce propos «*Une démocratie sans experts court à la catastrophe car elle laisse le champ libre à toutes les croyances et à tous les populismes*».

100. Mettre en œuvre un **plan de communication** aux niveaux, régional, national, et international selon l'approche multi-niveaux, ciblant à la fois les entreprises, les partenaires sociaux et les agences et administrations étatiques, développant des dimensions explicatives, techniques et mobilisatrices et se déployant à l'international, sous forme d'une campagne internationale de promotion de la Tunisie.



IV- DES PROPOSITIONS INSCRITES DANS UNE VISION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

De telles propositions de relance ont, certes, un horizon de court terme : 2019 – 2020, elles s'inscrivent néanmoins dans une *vision de la Tunisie à l'horizon 2025* qu'il est proposé de consigner dans des **PACTES DE COMPÉTITIVITÉ** entre l'Etat et les partenaires sociaux représentant les principaux secteurs économiques. Dans le cadre de ces pactes, l'Etat s'engagerait sur la mise en œuvre des instruments horizontaux et sectoriels de politique économique. En contrepartie, le secteur privé s'engagerait sur la concrétisation des objectifs d'investissement, d'exportation, de création d'emplois et de développement technologique.

A noter que le coût des mesures proposées sera tout à fait compatible avec les contraintes du budget. Ce coût pouvant être compensé par les effets induits de ces mesures en termes de croissance et de réduction de l'informel. Il ne s'agit donc nullement d'une relance keynésienne par les dépenses publiques. Mais l'enjeu est loin d'être budgétaire, Il est idéologique et concerne la vision de politique économique que l'on veut pour la Tunisie : Celle d'un Etat développementaliste, *à la fois social et «businessfriendly»*, ou celle d'un *«laisser faire qui n'est pratiqué nulle part au monde en tant que politique économique car « la croissance n'est pas un phénomène météorologique» (JP Fitoussi).*

Le plan de relance s'inscrit donc dans une vision de politique économique basée sur :

UN ETAT DE DROIT, DÉVELOPPEMENTALISTE ET UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE À L'INITIATIVE PRIVÉE.

Une telle vision est construite à partir d'un bilan des forces et faiblesses des politiques économiques menées en Tunisie depuis près de 60 ans. En effet, 8 années après le 14 janvier 2011, la Tunisie est à la croisée des chemins, le pays a besoin d'idées novatrices et de débats apaisés sur les enjeux économiques et sociaux, à la hauteur des aspirations populaires.

Nous avons abordé ce bilan à travers deux questionnements relatifs aux périodes avant et après 2011.

Nos deux questionnements

1- Pourquoi, de 1960 à 2010, la Tunisie est-elle restée à un taux de croissance moyen de 5 % au lieu des 7 à 8 % potentiels ? Autrement dit, pourquoi le véhicule du développement a-t-il plafonné à 60 km/h au lieu de rouler à 100 km/h ?

Cette croissance a, certes, permis des progrès significatifs dans plusieurs domaines et l'édification d'une économie nationale diversifiée qui a réalisé de profonds changements structurels, mais avec les défaillances de gouvernance et de démocratie qui ont été des obstacles importants à une croissance plus soutenue et plus équilibrée *régionalement et socialement.*

2- Pourquoi, près de huit années après le 14 janvier 2011, la Tunisie connaît-elle une grave crise économique et sociale ?

Qu'un pays en transition connaisse des difficultés économiques, cela pourrait paraître normal, sauf qu'en Tunisie la durée de la crise est plus longue que celle observée dans les expériences de transition. Nous enregistrons certes en 2018 les prémices d'une reprise, néanmoins les fragilités persistent dont notamment :

- l'instabilité politique et les tensions sociales



- un taux d'investissement très bas (18 % contre 25 % il y a dix ans), ce qui explique par exemple la stagnation du secteur des Industries mécaniques et électriques.

- Une ouverture non maîtrisée des importations dopant l'économie parallèle.

- La quasi suppression des incitations aux secteurs productifs en vertu de la loi de 2016 sur l'investissement.

- le drame des secteurs énergétique et phosphater.

Ces fragilités conduisent à doper l'économie parallèle, à creuser le déficit commercial, et à **un véritable danger de désindustrialisation** de la Tunisie. Ainsi de 2010 à 2017, nos exportations vers l'UE ont stagné à 9 milliards d'euros quand le Maroc, que nous dépassions jusqu'en 2012, a doublé les siennes passant de 7 à 15 milliards d'euros.

Notre thèse centrale

A ces deux questionnements, une partie des réponses est donc, bien entendu, spécifique à chacune des deux périodes. Néanmoins, ces réponses sont partielles, il y a, outre ces aspects spécifiques, une réponse commune à ces deux périodes et qui constitue notre thèse centrale, à savoir que : Le principal obstacle au développement a été, et est toujours, lié aux politiques économiques « bridées » par un blocage idéologique persistant à propos de ***l'impératif d'un rôle plus volontariste d'un Etat stratège.***

Avant 2011, ce blocage est né du «traumatisme des années 60 » et de l'échec des politiques étatistes, du choc du P.A.S. et de la vague néolibérale des années 80. Il a entraîné une grave erreur de politique économique qui a fait que l'aisance financière, dont a bénéficié le pays avant 2011, n'a pas été suffisamment mise à profit pour impulser davantage la relance et mettre

en œuvre *un modèle de développement plus ambitieux et plus équilibré.*

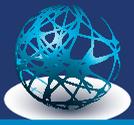
Après 2011, la sortie de crise est certes d'ordre budgétaire et institutionnel, mais elle concerne surtout ce même blocage idéologique, qui a non seulement persisté, mais s'est aggravé avec la perte de notre aisance financière et l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

Relance et Vision de Politique Economique

Mais faut-il revenir à l'investissement public direct ? Sûrement pas, l'expérience l'a prouvé. Faut-il pour autant laisser faire les forces du marché ? Sûrement pas non plus.

Il faut mettre en œuvre **toute la panoplie de mécanismes de politiques publiques** qui concernerait tout **sauf l'investissement direct dans les secteurs productifs** : Stratégies sectorielles et de filières appuyées par la mise à disposition d'un écosystème adéquat, incitatif, logistique, technologique, de financement, de formation, de R&D, de promotion... avec pour objectif de « ***favoriser les activités de production au détriment des activités de circulation : importations, rentes...*** ».

De tels mécanismes sont donc à mettre en œuvre par un Etat certes régulateur, redistributeur, réalisateur d'infrastructures mais pas seulement, ***un tel Etat, face à une situation exceptionnelle, met également en œuvre des politiques économiques exceptionnelles, novatrices,*** au service d'**UN DÉVELOPPEMENT : PLUS AMBITIEUX** internationalement avec un ancrage par le haut dans la mondialisation, **PLUS INCLUSIF** socialement et **PLUS DURABLE** écologiquement.



Pour cela il faut tout d'abord **faire le bon diagnostic**, ne pas confondre les problèmes structurels de l'économie tunisienne et les problèmes actuels, nés du choc de 2011, qui doivent être traités en priorité pour rétablir un fonctionnement normal de l'économie, préalable indispensable à toute réforme.

Il faut de ce fait écarter les fausses pistes: privatisations*1 et ciblage de la compensation *2, non réalisables, suppression des incitations à la création de valeur, fétichisme des textes, ...et **engager les vraies solutions** : appuyer la relance, rétablir la confiance, l'autorité de l'Etat de droit, maîtriser les dépenses publiques, établir un nouveau contrat social,...*Bref ne pas laisser les difficultés budgétaires, réelles, prendre le pas sur l'impératif de relance car la crise est certes économique, mais elle est surtout politique et idéologique.*

* 1. A propos des **entreprises publiques**, il est heureux qu'après l'accord Gouvernement – UGTT, on ne parle plus de privatisations car c'était une fausse piste inutile qui ne faisait qu'envenimer les relations sociales. Sachant que l'essentiel du déficit des entreprises publiques provient de 6 entreprises stratégiques, non privatisables et que le nombre d'entreprises publiques dans les secteurs concurrentiels est négligeable. Il faut des restructurations exceptionnelles car ces entreprises ont subi, depuis 2011, un vrai choc externe (effectifs en forte hausse et chiffre d'affaires en forte baisse).

Il y a par contre, le problème crucial de la **fonction publique** : 6,8 Milliards de Dinars, 435 000 agents en 2010 à 16,5 Milliards, 690 000 agents en 2019. Le programme de départs volontaires est à reformuler et des actions précises à engager par département ministériel pour revenir à des niveaux acceptables.

Pour conclure, ce plan de relance œuvrera à la préservation et au développement de la principale richesse de la Tunisie: l'existence de milliers d'entreprises productives de niveau international et des centaines de milliers de compétences qu'elles recèlent. Par contre, l'absence d'une relance ambitieuse ouvrirait la voie à la sortie de la Tunisie du monde de la production et de la création de valeur vers celui d'un acteur passif dans la division internationale du travail, simple importateur et consommateur. D'où l'impératif d'un Plan de Relance qui tienne compte de nos spécificités, ce qui implique une démarche de co-construction avec les institutions internationales, partenaires incontournables de la Tunisie, meilleur gage de réussite.

* 2. Concernant l'impératif de réduction du budget « **compensation** », signalons encore une autre fausse piste poursuivie en vain depuis 5 ans à savoir le « cash transfert » et le ciblage social, solution totalement inopérante en Tunisie pour une raison principale : elle suppose l'augmentation brutale des prix. L'autre approche, qui a fait ses preuves, c'est les *hausse limitées mais régulières des prix, très faibles pour les produits sociaux, plus forte pour les autres produits.*



V- PROGRAMME DE TRAVAIL DU CAE POUR L'ANNEE 2019

Le programme de travail du CAE pour l'année 2019 se base sur deux axes : l'organisation des « **rencontres du CAE** » pour poursuivre la communication sur les travaux CAE et l'engagement de la rédaction de **16 nouvelles notes CAE** qui seront élaborées par ses 12 groupes de travail. En 2019, plusieurs de ces **notes du CAE seront plus approfondies** grâce à l'appui d'expertises externes, financées à travers les différentes coopérations internationales mobilisées, qui viendront renforcer les groupes de travail concernés.

I- ORGANISATION DES « RENCONTRES DU CAE »

En 2019, le CAE pourra être davantage présent dans le débat public à travers publications et tables rondes, et par la présence de ses membres dans les médias. Ainsi le CAE a engagé, dès novembre 2018, l'organisation des « **rencontres du CAE** », la première de ces rencontres s'est tenue le mardi 27 novembre sur le thème : Plan de relance et pactes de compétitivité. Six autres rencontres sont programmées pour 2019 et porteront sur les thèmes suivants : Revue de conjoncture économique 2018, Compétitivité, Pactes énergies renouvelables, Entreprenariat, Microfinance, Positionnement des entreprises Tunisiennes sur l'Afrique.

II- SEIZE NOUVELLES NOTES DE PROPOSITIONS DU CAE À ÉLABORER EN 2019

N°	GROUPE DE TRAVAIL	NOTE
1	Maitrise des dépenses publiques et politique fiscale	1-Note sur la réduction des dépenses publiques 2-Note globale sur la fiscalité
2	Politique monétaire et marchés financiers.	3- Note sur le marché des capitaux
3	Levée des entraves et appuis à l'investissement	4- Note sur « Doing Business » actualisée 5-Note sur les mécanismes d'appui à l'investissement (avec l'appui de GIZ)
4	Compétitivité	6- Note sur la compétitivité de l'entreprise tunisienne à l'international (avec l'appui de GIZ)
5	Pactes de compétitivité	7- Pactes de compétitivité global et sectoriels
6	Appui à l'Entreprenariat	8- Note sur le capital investissement et le micro crédit
7	Financement des PME	9- Note sur la mise en œuvre de la BDR et de la ligne PME bonifiée
8	Intégration de la Tunisie à l'espace Euro-Méd	10-Note sur l'intégration élargie TN – UE
9	Positionnement sur les marchés africains	11- Note sur la stratégie d'internationalisation des entreprises tunisiennes sur les marchés africains (avec l'appui de l'AFD dans le cadre du dialogue stratégique)
10	Refonte de la protection sociale	12- Note sur l'inclusion sociale et la 2^{ème} phase des réformes
11	Inclusion régionale et territoriale	13- Note sur les pôles urbains régionaux d'attractivité (avec l'appui du fonds «Moussanada», BM/USAID)
12	Tunisie Digitale	14- Note sur la mise en œuvre du start up act
13	Plan solaire tunisien	15- Pacte énergie renouvelable entre l'Etat et les partenaires sociaux (avec l'appui de GIZ)
14	Conjoncture économique	16- Revue de la conjoncture économique (avec l'appui de GIZ)



ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ANALYSES ECONOMIQUES

- 1- CHELBI Afif, Président du Conseil
- 2- ZINE Tarek, Secrétaire Général

Membres au choix

- 3- ARBI Hédi
- 4- BAGHDADI Leila
- 5- BEN-GACEM Hazem
- 6- BEN MOSBAH Ridha
- 7- HADDAR Mohamed
- 8- JOUINI Elyes
- 9- LABIDI Moez
- 10- MBAREK Aziz
- 11- NACCACHE Sonia
- 12- OUALI Badreddine
- 13- SAIDANE Dhafer
- 14- TABBOURI Housseem
- 15- ZAGHOUANI Doureid
- 16- ZAOUI Sami
- 17- ZEKRI Nouredine

Membres es qualité

- 18- JALLOUL Néji, Directeur Général de l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques
- 19- BOUJNEH ZRIBI Lamia, Présidente du Conseil National de la Statistique
- 20- EL KADHI Zouhair, Directeur Général de l'ITCEQ
- 21- CHERIF Mounir, puis BOUKER Hédi, Directeur Général du CRESS
- 22- SOUILEM Mohamed Salah, puis KOLSI Rym, Direction des politiques monétaires, BCT

ANNEXE 2 : PUBLICATIONS CAE 2018

Un recueil de dix notes de propositions

Un plan de relance 2019-2020

Une revue de la conjoncture économique

VOIR DOCUMENTS CI-JOINTS





Category	Value 1	Value 2	Value 3
Q1	15	20	10
Q2	20	15	15
Q3	10	25	20
Q4	25	10	15



Energy Production by Region





Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

Le Conseil d'Analyses Economiques

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
DES POLITIQUES PUBLIQUES EFFICIENTES



www.cae.gov.tn
cae@cae.org.tn
103 , Avenue de la liberte
1002 Tunis ,Tunisie